

**SARS-POTERIES**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CCAS**  
**MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 novembre à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire, présidente du CCAS.

**Etaient présents :** Sandra BROGNET, Isabelle MAIRESSE, Angélique DUCHESNE, ~~Franck HUGOT~~, Céline BOUVY, Aurore WALEMME, Gabrielle PIERART, Laurent SAUVAGE, Annie DUVETTE, ~~Typhaine MAILLARD~~, Sylvie MOLITOR

**Absents :** Franck HUGOT a donné procuration à Sandra BROGNET

Typhaine MAILLARD

**Date de convocation :** 22 novembre 2023 - **Date d'affichage :** 22 novembre 2023

**Nombre de membres afférents au conseil : 11 - Membres présents : 9**

**Qui ont pris part aux délibérations : 10**

**Secrétaire de séance :** Aurore WALEMME

\*\*\*\*\*

Ordre du jour

\*\*\*\*\*

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2023**

Madame la présidente, demande aux Membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion du 21 septembre, qui leur a été transmis par mail avec la convocation.

**Aucune remarque**

**Pour : 11**

**Contre :**

**Abstention :**

**Modalité de vote :** main levée

**2. Saint Nicolas**

L'organisation du jeudi 7 décembre se déroule comme suit :

- 10 heures distribution au niveau 1 (Mme Duchesnes, Mme Duvette, Mme Bouvy)
- 15h30 distribution au niveau 2 (Mme Duchesnes, Mme Duvette, Mme Molitor, Mme Bouvy et Mme Brognet)

Publié sur le site internet le

Les coquilles ont été commandées par Mme Mairesse.

Il y aura du chocolat chaud et une coquille, le tout pris en charge par le CCAS.

APE Extra Chouette s'occupe du Saint Nicolas et de la figurine en chocolat.

Les rendez-vous sont fixés à 9 heures et 14h30 en mairie.

### **3. Colis des aînés**

La préparation des colis le 14 décembre après-midi se déroule comme suit :

- 15 h déballage des produits
- 17 h 30 pour la mise en sacs

Toutes les livraisons auront lieu le 14 décembre sauf pour les bûchettes et les coquilles.

La distribution se fera le samedi 16 décembre à partir de 10 heures.

Ce qui a été commandé :

- 268 colis de 3 kg de pommes
- 268 bouteilles de jus de pommes
- 268 coquilles
- Articles Carrefour
- 268 paquets de bonbons au miel

### **4. Repas des aînés**

L'animation et les boissons sont gérées par Mme Mairesse.

Deux devis repas ont été demandés :

- A l'Os Gustin (Mr Osselaer) 28 € par adulte et 11 € par enfant (lasagnes)
- Boucherie Carlier 27.90 € par adulte et 12.50 € par enfant (frites nuggets)

Il a été choisi Boucherie Carlier car le traiteur Mr Osselaer a été choisi plusieurs fois.

Il a été proposé de prendre Mr Osselaer pour le repas du personnel.

**Pour : 8 Carlier - 1 Osselaer**

**Contre :**

**Abstention : 1**

**Modalité de vote : main levée**

### **5. Questions diverses**

**a) Colis alimentaire de secours**

Madame la Présidente demande au Conseil d'administration de soumettre à délibération les précisions ci-dessous.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration à main levée et à l'unanimité, approuvent les précisions suivantes :**

- Colis alimentaire uniquement selon le barème définit lors de la délibération DCCAS n°6 comme suit :

<b>1 personne</b>	<b>40€ maximum</b>
<b>1 personne +1 enfant</b>	<b>60€ maximum</b>
<b>2 personnes</b>	<b>60€ maximum</b>
<b>2 personnes + 1 enfant</b>	<b>70€ maximum</b>
	<b>10€ par enfant supplémentaire</b>

- Le lait maternisé et 1 paquet de couches seront délivrés aux enfants de 18 mois maximums, au-delà de cet âge le lait et les couches seront pris en compte dans le montant alloué
- Les colis seront distribués une fois (sur 12 mois) de date à date.

La demande sera étudiée par deux membres du CCAS. Des justificatifs seront demandés et devront être impérativement présentés pour établir le dossier.

**Pour : 11**

**Contre :**

**Abstention :**

**Modalité de vote : main levée**

**b) Voyage de fin d'année scolaire**

Les membres du CCAS sont favorables à payer le voyage de fin d'année du niveau 2.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 19h46

Suivent les signatures.

Sandra BROGNET  
Présidente

Aurore Walemme  
Secrétaire de séance